

Délibération n°09**Objet : Vente armoire
déchets chimiques****Date de convocation :**
25/11/2020**Date d'affichage :**
25/11/2020**Nombre de Membres
en exercice :**
29**Nombre de présents :**
25**Nombre de votants :**
26L'an deux mille vingt,
le 10 décembre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Christelle VERDIE suppléante de Sonia GRIMAL, Claude VERIL.**Pouvoir :** M. Patrice RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Agnès PALMIE.**Excusés :** Madame Françoise AGUILAR et Messieurs Raymond GASC, Guy PORTAL.**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrice PUYVERT.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM possède une armoire de stockage des déchets chimiques qui était utilisée dans l'ancienne déchèterie de Lauzerte. Cet outil de petite capacité n'est plus utilisé par nos services depuis l'ouverture du nouveau site en 2018. Il propose par conséquent de le vendre.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Madame Marie CAVANIE qui réside au lieu-dit « Clot de Lemouzy », 82110 MONTAGUDET, propose de l'acheter au prix de 150 €. Monsieur le Président propose d'accepter cette offre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

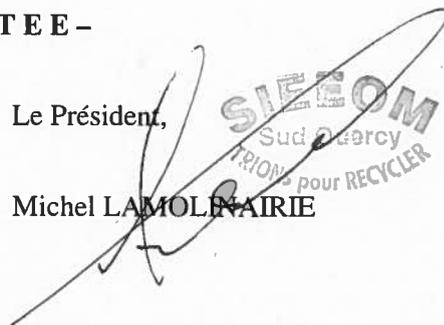
Autorise son Président à vendre cette armoire de stockage des déchets chimiques à Madame Marie CAVANIE au prix de 150 €,**Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.



SIEEOM
Sud-Quercy
TRION pour RECYCLER